1K Trim Paint Black High Gloss

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 2017-08-09
Date de révision: 2022-03-08
Remplace la fiche: 2019-07-31
Version: 2.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	1K Trim Paint Black High Gloss
Code du produit	:	3680101 / REZ10

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	Finition d'automobile

1.3. Fournisseur

Fabricant
Peter Kwasny GmbH
96 Heibronner Str.
Gundelsheim, 74831 - Allemagne
T 49(0) 6269-95-20

Distributeur
Peter Kwasny Inc.
62-64 Enter Lane
Islandia, NY 11749
T 1-844-726-6330 (toll free North America)

Distributeur
Peter Kwasny Spraypaint Canada Inc
2275 Lake Shore Boulevard West, Suite 530
Toronto, ON M8V 3Y3

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	352-323-3500 (24 heures / 7 jours par semaine)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Flam. Aerosol 1
Press. Gas (Liq.)
Skin Irrit. 2
Eye Dam. 1
Carc. 2
Repr. 2
STOT SE 3
Asp. Tox. 1
Asphy simple

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :

Mention d'avertissement (GHS) : Danger

Mentions de danger (GHS)	:	Aérosol extrêmement inflammable Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Provoque une irritation cutanée Provoque des lésions oculaires graves Peut provoquer somnolence ou des vertiges Susceptible de provoquer le cancer Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (oral) Peut déplacer de l'oxygène et causer une suffocation rapide.
Conseils de prudence (GHS)	:	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. NE PAS faire vomir. En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers non classés

Autres dangers non classés	:	Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer des gelures.

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Acétate de n-butyle	Acétate de n-butyle acétate de n-butyle	n° CAS: 123-86-4	10 – 30
Acétone	Acétone Diméthylcétone / propan-2-one	n° CAS: 67-64-1	10 – 30
Xylène, isomères mixtes, purs	Xylène, isomères mixtes, purs Xylène : mélange d'isomères / Xylène (mélange d'isomères) / Xylène / xylène	n° CAS: 1330-20-7	7 – 13
Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle	Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	n° CAS: 108-65-6	3 – 7
Alcool éthylique	Alcool éthylique Éthanol	n° CAS: 64-17-5	3 – 7
Butan-1-ol	Butan-1-ol Butane-1-ol / Alcool n-butylique / n-butanol / butan-1-ol	n° CAS: 71-36-3	1 – 5
Noir de carbone	Noir de carbone Charbon, suies de combustion	n° CAS: 1333-86-4	1 – 5
Glycolate de butyle	Glycolate de butyle Acetic acid, hydroxy-, butyl ester / Butyl glycollate / Butyl hydroxyacetate / Acetic acid, 2-hydroxy-, butyl ester / Glycolic acid, butyl ester / GLYCOLATE DE BUTYLE / Glycolate de butyle / Acetic acid, 2-hydroxybutyl ester	n° CAS: 7397-62-8	1 – 5
Alcool isopropylique	2-Propanol / isopropanol / alcool isopropylique / propan-2-ol	n° CAS: 67-63-0	0,5 – 1,5
Ethylbenzène	Ethylbenzène Benzene, ethyl- / Phenylethane / ETHYLBENZENE	n° CAS: 100-41-4	0,5 – 1,5

***Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial**

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Si une gelure survient, dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter la partie affectée. Ne pas utiliser d'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si une gelure survient, dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter la partie affectée. Ne pas utiliser d'eau chaude.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer des gelures par contact avec le gaz liquéfié.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures. Peut provoquer des gelures par contact avec le gaz liquéfié.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Symptômes chroniques : Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. des vapeurs irritantes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source.

Danger d'explosion : Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Utilisez un pulvérisateur d'eau pour refroidir le feu adjacent aux conteneurs exposés. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au niveau du sol.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Supprimer toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Protéger les contenants de tout dommage physique. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1K Trim Paint Black High Gloss
Pas d'informations complémentaires disponibles

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	n-Butyl acetate
ACGIH OEL TWA [ppm]	50 ppm (Butyl acetates, all isomers)
ACGIH OEL STEL [ppm]	150 ppm (Butyl acetates, all isomers)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	n-Butyl-acetate
OSHA PEL (TWA) [1]	710 mg/m³
OSHA PEL (TWA) [2]	150 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	1700 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	710 mg/m³
NIOSH REL TWA [ppm]	150 ppm
NIOSH REL (STEL)	950 mg/m³
NIOSH REL STEL [ppm]	200 ppm

Acétone (67-64-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	250 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	500 ppm
ACGIH catégorie chimique	Non classifiable comme cancérogène pour l'homme
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	25 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	2400 mg/m³

Acétone (67-64-1)	
OSHA PEL (TWA) [2]	1000 ppm
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	2500 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	590 mg/m³
NIOSH REL TWA [ppm]	250 ppm

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH catégorie chimique	Non classifiable comme cancérogène pour l'homme
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	1,5 g/g créatinine Parameter: Methylhippuric acids - Medium: urine - Sampling time: end of shift
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Xylenes (o-, m-, p-isomers)
OSHA PEL (TWA) [1]	435 mg/m³
OSHA PEL (TWA) [2]	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)
Pas d'informations complémentaires disponibles

Alcool éthylique (64-17-5)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL STEL [ppm]	1000 ppm
ACGIH catégorie chimique	Cancérogène animal confirmé avec une pertinence inconnue pour les humains.
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	1900 mg/m³
OSHA PEL (TWA) [2]	1000 ppm
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	3300 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	1900 mg/m³
NIOSH REL TWA [ppm]	1000 ppm

Butan-1-ol (71-36-3)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	300 mg/m³
OSHA PEL (TWA) [2]	100 ppm

Butan-1-ol (71-36-3)	
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	1400 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (Ceiling)	150 mg/m³
NIOSH REL C [ppm]	50 ppm
US-NIOSH catégorie chimique	Potentiel d'absorption cutanée

Noir de carbone (1333-86-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Carbon black
ACGIH OEL TWA	3 mg/m³ (inhalable particulate matter)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Bronchitis. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH catégorie chimique	Cancérogène animal confirmé avec une pertinence inconnue pour les humains.
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Carbon black
OSHA PEL (TWA) [1]	3,5 mg/m³
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	1750 mg/m³
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	3,5 mg/m³ 0,1 mg/m³ (Carbon black in presence of Polycyclic aromatic hydrocarbons)

Glycolate de butyle (7397-62-8)
Pas d'informations complémentaires disponibles

Alcool isopropylique (67-63-0)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	200 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	400 ppm
ACGIH catégorie chimique	Non classifiable comme cancérogène pour l'homme
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	40 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift at end of workweek (background, nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	980 mg/m³
OSHA PEL (TWA) [2]	400 ppm

Alcool isopropylique (67-63-0)	
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	2000 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	980 mg/m³
NIOSH REL TWA [ppm]	400 ppm
NIOSH REL (STEL)	1225 mg/m³
NIOSH REL STEL [ppm]	500 ppm

Ethylbenzène (100-41-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH catégorie chimique	Cancérogène animal confirmé avec une pertinence inconnue pour les humains.
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	0,15 g/g créatinine Parameter: Sum of mandelic acid and phenylglyoxylic acid - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethyl benzene
OSHA PEL (TWA) [1]	435 mg/m³
OSHA PEL (TWA) [2]	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1 OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	800 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	435 mg/m³
NIOSH REL TWA [ppm]	100 ppm
NIOSH REL (STEL)	545 mg/m³
NIOSH REL STEL [ppm]	125 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques

Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Aérosol.
Couleur	:	Noire
Odeur	:	Caractéristique
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	< -18 °C (-0.4 °F)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	0,8 g/cm³
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Groupe de gaz	:	Press. Gas (Liq.)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforer. Ne pas brûler. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Matières oxydantes. Acides. Alcalis.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. des vapeurs irritantes.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
DL50 orale rat	10768 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 17600 mg/kg
CL50 inhalation rat	0,74 mg/l/4h
ATE CA (orale)	10768 mg/kg de poids corporel

Acétone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
DL50 cutanée lapin	> 15700 mg/kg
CL50 inhalation rat	76 mg/l air Animal: rat, Animal sex: female, 95% CL: 65,2 - 88,4
ATE CA (orale)	5800 mg/kg de poids corporel

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 4350 mg/kg
CL50 inhalation rat	29,08 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1700 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
DL50 orale rat	8532 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
DL50 cutanée lapin	> 5 g/kg
CL50 inhalation rat	19,596 mg/l 4 h
ATE CA (orale)	8532 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	19,596 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Alcool éthylique (64-17-5)	
DL50 orale rat	15010 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 14450 - 15560
CL50 inhalation rat	133,8 mg/l/4h
ATE CA (orale)	8300 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	133,8 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	133,8 mg/l/4h

Butan-1-ol (71-36-3)	
DL50 orale rat	700 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 8000 ppm/4h
ATE CA (orale)	700 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	3400 mg/kg de poids corporel

Noir de carbone (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 15400 mg/kg

Glycolate de butyle (7397-62-8)	
DL50 orale rat	4240 mg/kg
ATE CA (orale)	4240 mg/kg de poids corporel

Alcool isopropylique (67-63-0)	
DL50 orale rat	5840 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	4059 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 10000 ppm (Exposure time: 6 h)
ATE CA (orale)	5840 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	4059 mg/kg de poids corporel

Ethylbenzène (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	15400 mg/kg
CL50 inhalation rat	17,4 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	15400 mg/kg de poids corporel

Ethylbenzène (100-41-4)	
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	17,4 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Ethylbenzène (100-41-4)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Preuves de cancérogénicité
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (oral).

Acétone (67-64-1)	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	11298 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Remarks on results: other:Generation not specified (migrated information)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Acétone (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Butan-1-ol (71-36-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity)

Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)

Alcool éthylique (64-17-5)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	3200 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1730 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Remarks on results: other:
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	< 9700 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	> 9400 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Butan-1-ol (71-36-3)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat

Noir de carbone (1333-86-4)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Glycolate de butyle (7397-62-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Ethylbenzène (100-41-4)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	75 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

1K Trim Paint Black High Gloss	
Vaporisateur	Aérosol

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer des gelures par contact avec le gaz liquéfié.

Symptômes/effets après contact oculaire	:	Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures. Peut provoquer des gelures par contact avec le gaz liquéfié.
Symptômes/effets après ingestion	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	:	Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Autres informations	:	Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	:	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
CL50 - Poisson [1]	100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
CL50 - Poisson [2]	17 – 19 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])

Acétone (67-64-1)	
CL50 - Poisson [1]	4,74 – 6,33 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 - Crustacés [1]	10294 – 17704 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CL50 - Poisson [2]	6210 – 8120 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [2]	12600 – 12700 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 - Poisson [1]	13,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	3,82 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CL50 - Poisson [2]	2,661 – 4,093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [2]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
LOEC (chronique)	3,16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '56 d'

Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
CL50 - Poisson [1]	161 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	> 500 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
NOEC (chronique)	≥ 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	47,5 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes Duration: '14 d'

Alcool éthylique (64-17-5)	
CL50 - Poisson [1]	14,2 g/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	9268 – 14221 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

Alcool éthylique (64-17-5)	
CL50 - Poisson [2]	> 100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [2]	2 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
Algues ErC50	1000 mg/l
NOEC (chronique)	9,6 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '9 d'
NOEC chronique crustacé	9,6 mg/l

Butan-1-ol (71-36-3)	
CL50 - Poisson [1]	1730 – 1910 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	1983 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	1740 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 - Crustacés [2]	1897 – 2072 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
NOEC (chronique)	4,1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique crustacé	4,1 mg/l

Glycolate de butyle (7397-62-8)	
CL50 - Poisson [1]	23,1 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	> 89,2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

Alcool isopropylique (67-63-0)	
CL50 - Poisson [1]	10000 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	13299 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	9640 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas

Ethylbenzène (100-41-4)	
CL50 - Poisson [1]	11 – 18 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [1]	1,8 – 2,4 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	4,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static])
LOEC (chronique)	1,7 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC (chronique)	0,96 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC chronique crustacé	0,956 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

1K Trim Paint Black High Gloss	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1K Trim Paint Black High Gloss	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,81 (at 23 °C)

Acétone (67-64-1)	
FBC - Poissons [1]	0,69
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
FBC - Poissons [1]	0,6 – 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 – 3,15

Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle (108-65-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,43

Alcool éthylique (64-17-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,32

Butan-1-ol (71-36-3)	
FBC - Poissons [1]	0,64
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,785 (at 25 °C)

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,05 (at 25 °C)

Ethylbenzène (100-41-4)	
FBC - Poissons [1]	15
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,2

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG

14.1. Numéro ONU

n° DOT NA : UN1950
N° ONU (TDG) : UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Aerosols

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 2.1

Étiquettes de danger (DOT) : 2.1

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 2.1

Etiquettes de danger (TMD) : 2.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT

N° ONU (DOT) : UN1950

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : N82 - See 173.306 of this subchapter for classification criteria for flammable aerosols.

Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 306

Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : None

Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : None

Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 75 kg

Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 150 kg

DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed ''on deck'' or ''under deck'' on a cargo vessel and on a passenger vessel.

DOT Arrimage - Autre information : 25 - Protected from sources of heat,87 - Stow ''separated from'' Class 1 (explosives) except Division 14,126 - Segregation same as for Class 9, miscellaneous hazardous materials

TDG

N° ONU (TDG) : UN1950

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	:	80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants),107 - (1) Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qu'elles sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL. (2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	:	1 L
Quantités exemptées (TDG)	:	E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	:	75 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	:	126

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus)

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus)

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - É-U

ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à Ethylbenzène, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision	:	03/08/2022
Autres informations	:	Aucun.
Préparé par	:	Nexreg Compliance Inc. www.Nexreg.com

Textes complet des phrases H	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1

Textes complet des phrases H	
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Flam. Aerosol 1	Aérosols inflammables, Catégorie 1
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression Gaz liquéfié
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Simple Asphy	Asphyxiant simple
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Narcose

Indications de changement:
Mise à jour de la FDS. Classification GHS.

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.